



Informations sur le pacs pour une famille recomposée

Par **angekiro**, le **01/10/2009** à **21:32**

Bonjour,
Je suis divorcée et j'ai deux enfants issus de ce mariage. J'ai refais ma vie et un petit garçon est né de cette union. Depuis un an, nous avons acheté une maison. Nous ne sommes pas mariés et je ne le veux pas.
J'aurais voulu des informations sur le pacs
- par rapport aux impôts
- pour la succession
- est ce que le conjoint qui reste touche une partie de la retraite de l'autre
- est-on aussi bien protégé par le pacs que par le mariage.
Je vous remercie d'avance.
Cordialement